



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 81653

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur l'application de la loi du 11 février 2005 concernant l'égalité des chances et des droits, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'article 16 prévoit la revalorisation de l'allocation adulte handicapé. La mise en oeuvre de cette loi doit intervenir par décret. Il lui demande, notamment en ce qui concerne cette revalorisation, de lui faire connaître la date de publication du décret.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81653

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11735